

APPEL DU CONGRES DU SNUDI-FO 94

Nous refusons la destruction de notre statut national de fonctionnaire d'État et le démantèlement de l'Éducation nationale !

Nous, **380 délégués au Congrès du SNUDI-FO 94**, réunis à Créteil le 5 juin à la Maison départementale des syndicats de Créteil, avons discuté de la situation désastreuse que nous subissons tous actuellement dans nos écoles et des projets gouvernementaux qui font peser les plus grandes menaces contre l'École publique et le statut national d'enseignant fonctionnaire d'Etat.



Nous nous adressons solennellement à tous nos collègues, à toutes les écoles :

Alors que, depuis le début de l'année scolaire, **ce sont chaque jour des centaines de classes qui sont laissées sans remplaçant** (370 jours non remplacées depuis la rentrée pour la seule commune de Fresnes),

Alors que, dans toutes les écoles, **on ne compte plus les élèves en situation de handicap qui ne bénéficient pas de l'accompagnement d'une AESH ou qui sont inclus en classe banale faute de place en structures ou classes spécialisées adaptées (ULIS, IME, ...)**,

Alors **qu'une nouvelle vague de 138 fermetures de classes est prévue dans notre département** pour la rentrée prochaine (5 000 dans toute la France) avec toutes leurs conséquences en terme de classes surchargées et de dégradation de nos conditions de travail et des conditions d'apprentissage des élèves,

Le gouvernement, qui prétend réaliser 40 milliards d'économies supplémentaires sur le budget 2026 « pour financer l'économie de guerre », repart à l'offensive contre le caractère national de l'École publique et s'en prend à notre statut national d'enseignant fonctionnaire d'Etat.

Le président Macron a annoncé **une convention citoyenne « sur les temps de l'enfant »** à partir du 20 juin. Dans la foulée, la Cour des comptes a publié un rapport qui dénonce « une dépense qui ne cesse de croître » faute à « une gouvernance de l'école encore trop centralisée » et qui, pour y remédier, appelle à

- **la suppression massive d'écoles par des regroupements placés sous la direction d'un directeur doté d'un statut hiérarchique chargé de mettre en œuvre les politiques locales et, dans ce cadre, opérer le recrutement des enseignants et de personnels sur le modèle des établissements privés,**
- **remettre en cause les 4 jours de classe hebdomadaires** pour instaurer des rythmes scolaires à géométrie variable établis par les communes, voire des calendriers scolaires fluctuant d'un territoire à l'autre,
- **la passation de conventions triennales entre les élus locaux et les services de l'Éducation Nationale, ...**

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

Le 13 mai, le gouvernement a présenté aux organisations syndicales **un projet de circulaire sur le référentiel de compétences des directeurs d'école** préconisant justement une **accentuation de la territorialisation de l'École** et un **renforcement de l'autorité du directeur**, qui serait maintenant évalué sur sa capacité à conduire, élaborer et mettre en œuvre « *un projet d'école qui tienne compte des spécificités locales et de la diversité des territoires* ». De plus, la Ministre Borne voudrait rendre **les directeurs d'école responsables d'assurer « la continuité pédagogique »** en élaborant des « **solutions de remplacement** » se substituant à des remplaçants. Ce ne serait plus l'Etat qui serait responsable d'organiser le bon fonctionnement de l'École publique mais chaque directeur qui serait chargé d'élaborer des solutions de remplacement, notamment par le moyen des « *conventions triennales entre les élus locaux et l'Education Nationale* » préconisées par la cour des comptes¹.

Face à ces attaques d'une ampleur sans précédent qui vise à éclater le caractère national de l'École publique et qui s'en prend à notre statut national d'enseignant fonctionnaire d'Etat, nous estimons que l'heure est à la préparation de la mobilisation, à la préparation de la grève pour :

- **l'abandon des préconisations du rapport de la Cour des comptes du 20 mai**
- **le retrait du projet de circulaire sur le référentiel de compétences du directeur d'école**
- **le maintien du statut particulier des enseignants du 1er degré, du cadre national de l'École publique "la même pour tous" et l'abrogation de toutes les réformes visant à territorialiser l'École (décrets PEILLON-HAMON-BLANQUER)**
- **les 4 jours pour tous sur 36 semaines sur tout le territoire, maintien de la définition nationale des dates de congés scolaires, pour toutes les écoles sans exception et sans possibilité de dérogation !**
- **l'abrogation de la loi Rilhac et de tous ses textes d'application,**
- **l'augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice et le rattrapage des 31,5% de pouvoir d'achat perdu depuis 2000**
- **l'annulation des fermetures de classes et l'ouverture de toutes les classes demandées par les écoles**
- **le remplacement de tous les enseignants absents dès le premier jour d'absence et le recrutement en masse d'enseignants qui doivent tous bénéficier d'une véritable formation**

Nous invitons tous nos collègues à préparer la grève, la grève dans l'unité, la vraie grève pour la satisfaction de ces revendications seule à même de faire reculer le gouvernement. Pour cela, réunissons-nous dans nos écoles, rassemblons-nous et prenons position en formulant dans des motions d'écoles le point de vue des collègues sur les propositions d'actions et de mots d'ordre avancés par le syndicat.

Face à cette offensive d'ampleur contre notre statut l'unité d'action, l'action commune est indispensable. Nous mandats le Bureau départemental du SNUDI-FO 94, 1^{ère} organisation syndicale des enseignants des écoles du Val-de-Marne, pour s'adresser dans ce sens aux autres organisations syndicales du département.

Au moment où l'offensive est menée contre notre statut de fonctionnaire d'Etat, plus que jamais, le développement et le renforcement du syndicalisme fédéré, confédéré Force Ouvrière constitue un élément de résistance pour faire obstacle aux attaques du gouvernement et obtenir la satisfaction de nos revendications. Nous invitons tous les adhérents à amplifier le développement du syndicat, en proposant à tous les sympathisants de rejoindre notre organisation syndicale.

Appel adopté à l'unanimité

¹ Rappelons qu'en 2021 le Ministre Blanquer avait signé une convention avec 3 maires de Seine-St-Denis (Epinay-sur-Seine, Romainville, St-Denis) pour organiser le remplacement d'enseignants absents par des animateurs municipaux.